

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 14 avril 2017	N° 2017-260

Convocation du 7 avril 2017

Aujourd'hui vendredi 14 avril 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Arnaud DELLU
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Louis DAVID
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h20
M. Franck RAYNAL à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h10
Mme Brigitte TERRAZA à M. BOURROUILH-PAREGE jusqu'à 10h15
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h20
Mme Josiane ZAMBON à Mme Andréa KISS à partir de 12h20
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h55
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 11h10
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 10h40
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Yohan DAVID jusqu'à 11h45
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h30
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 11h55
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL jusqu'à 10h00
Mme Marie RECALDE à M. Jacques GUICHOUX à partir de 11h10
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
M. Thierry TRIJOULET à M. Michel VERNEJOUL à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h25

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 avril 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2017-260

Actions de sensibilisation sur le risque inondation sur le territoire de Saint-Louis-de-Montferrand - Cofinancement Etat - Décision - Autorisation

Monsieur Kévin SUBRENAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Lors de la tempête Xynthia en 2010, la commune de Saint-Louis-de-Montferrand a été fortement touchée par les inondations. L'Etat a décidé de délimiter sur la commune une zone d'extrême danger et de démolir les maisons de plein pied impactées par plus d'un mètre d'eau lors de cet évènement.

La démolition des constructions et l'ouverture au public des parcelles redevenues zone d'expansion des crues, sont l'occasion pour la Métropole et la commune de fonder le projet de territoire sur la nature et le paysage. La logique est de faire de la contrainte lourde que représente la mise en place d'une zone d'extrême danger d'une partie du territoire de cette commune une opportunité pour un projet innovant conciliant culture du risque et vie avec le fleuve pour les habitants et les usagers.

L'enjeu de ce dispositif est de permettre aux habitants de se réapproprier ces espaces en :

- ⇒ valorisant l'identité paysagère fluviale ainsi que la connaissance des milieux vivants, en référence au classement en Natura 2000 des berges, et à la richesse de la faune et de la flore des lieux environnants,
- ⇒ offrant à la population une diversité d'espaces publics tournés vers le fleuve et reliés entre eux,
- ⇒ mettant en place une politique paysagère et environnementale donnant une place plus importante à l'écologie des lieux, à la biodiversité et en orientant l'entretien vers une gestion différenciée des espaces verts,
- ⇒ proposant un processus de co-construction des projets et des actions avec la population.

A côté de l'expertise de chaque parcelle en préalable aux travaux de démolition, des ateliers de réflexion et de programmation ont été menés sur 2014-2015 avec le Conseil en architecture urbanisme et environnement (CAUE) de la Gironde, Bordeaux Métropole et la ville, pour proposer cette démarche expérimentale et définir les premières grandes orientations.

Des réunions de concertation avec la population ont permis de présenter cette démarche et ces premiers éléments de diagnostic, avant de recueillir leurs souhaits de réappropriation collective, dans le cadre d'une

ouverture publique de ces parcelles. Ce dispositif de participation s'est déroulé en deux temps, un premier temps de conception d'une exposition et des ateliers de co-construction avec la population et un second temps d'ateliers participatifs sur 2 demi-journées.

Le projet présenté vise à mettre en place des actions relatives à la culture du risque pour les habitants de Saint-Louis-de-Montferrand, et plus largement pour les habitants de la presqu'île d'Ambès et de Bordeaux Métropole.

Les 12 actions de formation et de sensibilisation portent sur :

- ⇒ la requalification du lien avec le fleuve par la mise en place de parcours de promenades qui forment une boucle avec les axes de randonnée pédestre à l'échelle de la presqu'île (boucle verte) et par la mise en place d'un promontoire. Des panneaux pédagogiques seront mis en place le long de ces promenades ;
 - ⇒ la valorisation du potentiel paysager et écologique du site : mise en place d'un verger, restauration de la biodiversité propre aux secteurs de paluds, mise en œuvre de jardins partagés et d'un jardin pédagogique avec l'école, le tout dans une logique de gestion différenciée ;
 - ⇒ la valorisation de l'identité du lieu et de la mémoire : inscription dans le paysage des repères de crues, utilisation d'un vocabulaire approprié pour le balisage des parcelles et la communication pédagogique des différents sites environnementaux intéressants, utilisation de la commande artistique Garonne avec l'intervention de deux artistes internationaux, identification d'un lieu d'exposition et de création pour les artistes locaux, et pour les étudiants de l'école d'architecture et de paysage de Bordeaux.
- ⇒

Ce programme d'actions fait l'objet d'une candidature à l'appel à projet lancé par le Ministère de l'environnement, de l'écologie et de la mer relatif à la mise en œuvre d'actions de formation et sensibilisation aux risques d'inondation sur les territoires à risques importants. Un cofinancement est attendu de l'Etat au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM – dit Fonds Barnier), sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant TTC	Financeurs	Montant	%
Panneaux pédagogiques	13 000 €	Etat (FPRNM)	20 000 €	80 %
Pose de repères de crues	4 000 €			
Animations	8 000 €	Bordeaux Métropole	5 000 €	20 %
Total	25 000 €	Total	25 000 €	100 %

Si le cofinancement était moindre, Bordeaux Métropole prendrait à sa charge la différence.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

VU le Code de l'environnement,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, ("Grenelle 2"),

VU le courrier du 20 mai 2016 de la Ministre de l'environnement, de l'écologie et de la mer relatif à l'appel à projet sensibilisation sur le risque inondation,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a intérêt à engager un programme d'actions de sensibilisation sur le risque inondation sur la commune de Saint-Louis-de-Montferrand

DECIDE

Article 1 : d'approuver le programme d'actions de sensibilisation sur le risque inondation et le plan de financement prévisionnel

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à venir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération

Article 3 : d'imputer les dépenses sur le budget principal de l'exercice 2017, chapitre 23, article 23151, fonction 844

Article 4 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2017, chapitre 23, article 23151, fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 avril 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 AVRIL 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 24 AVRIL 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Kévin SUBRENAT</p>
---	--